

CHARTRE INFORMATION FOOT SOLIDAIRE

L'INFORMATION JOUE UN RÔLE ESSENTIEL POUR LA PROTECTION DES JEUNES JOUEURS.



L'Information permet au jeune footballeur de maîtriser son environnement quotidien, d'identifier les contraintes sportives et sociales, afin de mieux appréhender son espace de liberté et déterminer ses perspectives d'évolution.

Composante fondamentale de l'accès à l'autonomie et à la responsabilité, l'information doit être garantie comme un droit pour tout jeune sportif, sans discrimination.

Les Associations Locales assurent une mission d'Accueil, d'Ecoute, d'Information, de Médiation, d'Accompagnement social et de Diffusion des bonnes pratiques, conformément aux règles déontologiques suivantes :

- L'Information traite de tous les sujets qui intéressent le Jeune Joueur ou le concernent au quotidien.
- L'Information doit être exacte, complète, impartiale, pratique et actualisée.
- L'Information doit être à la portée de tous et répondre aux demandes directes du Jeune Joueur, de sa Famille, qui sont accueillis dans un souci de disponibilité et de respect de leur vie privée.
- L'Ecoute, l'Information, la Médiation, l'Accompagnement social et la Diffusion des bonnes pratiques sont effectués par des personnes formées à cet effet.
- L'Accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la demande, de l'entretien téléphonique, la mise à disposition d'une documentation à l'entretien en face à face.
- L'Ecoute, l'Accompagnement du Jeune joueur et/ou de ses Parents respectent leur anonymat.
- L'Accompagnement des Acteurs de la Formation respecte le secret professionnel.

La présente Charte sera affichée dans toutes les structures de Foot Solidaire.